



## Decision de jugement verbal et calcul retroactif

Par **hugo 196377**, le **08/11/2012 à 15:48**

Bonjour,  
Je suis passé au tribunal ce jour pour une revision de pension compensatoire 400 € et 400 € de pension alimentaire. Je donnais au total 900 € mois le juge à pris une decision en ramenant à 200€ la pension alimentaire et 200 € pour la compensatoire. Il a annoncé un retroactif à partir de la demande au 29 avril 2012 sur la pension compensatoire et du 9 cotobre 2012 pour la pension alimentaire. En sortant de la j'ai pensé mais trop tard, de lui demander à compter de quand ceci prenait effet !  
Faut-il attendre l'écrit du délibéré du 13 decembre pour se baser sur les nouvelles pensions ? en sachant que j'effectue le versement tous les 10 du mois et comment dois -je effectuer le calcul du retroactif des deux pensions ?  
Merci pour votre réponse

Par **pat76**, le **08/11/2012 à 15:52**

Bonjour  
Le Tribunal a mis le jugement en délibéré?  
Si c'est le cas, il n'y a pas encore de décision et vous devez vous en tenir pour l'instant au montant que vous versez habituellement.  
Vous vous ferez rembourser les montants trop versés après la décision du Tribunal si celle-ci est rétroactive.

Par **hugo 196377**, le **09/11/2012 à 10:36**

Bonjour,  
Merci pour cette réponse, je me tiendrai donc au délibéré du juge, par contre il

y a un retro actif, j'ai effectué le calcul pouvez-vous me dire si ceux sont dans l'exactitude d'après ce que j'ai formulé ! D'après la decision prise avec les dates  
Calcul depuis mai à novembrer  
Retroactif de Madamern  
250 de plus  $\times 7 = 1750 / 200 = 8,75$  mois  
Calcul de Juin à novembrer  
Retroactif De mon ainér  
150 de plus  $\times 6 = 900 / 150 = 6$  mois  
Calcul d'octobre à novembrer  
Retroactif de mes deux derniers  
300 de plus  $\times 2 = 600 / 200 = 3$  mois  
Pouvez m'eclairer et me dire si c'est dans une bonne logique ?  
Merci pour votre réponse  
Cordialement  
Hugo